



Comité de bassin

Séance plénière

22 octobre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

1. Diffusion	2
2. Délibérations	3
3. Liste de présence	8



Comité de bassin

Séance plénière

22 octobre 2020

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

22 octobre 2020

Délibérations

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à dix heures, le comité de bassin Loire-Bretagne s'est réuni au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (9 avenue de Buffon, 45063 Orléans), ainsi qu'en visio-conférence zoom, sous la présidence de Monsieur Thierry BURLLOT.

2020-06	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 décembre 2019
2020-07	Adoption du projet de Sdage du bassin Loire-Bretagne et du rapport d'évaluation environnementale, portant avis sur le projet de programme de mesures du bassin Loire-Bretagne

Le comité de bassin a adopté une motion proposée par le président du comité de bassin, à l'occasion du vote de la mise en consultation du Sdage et du programme de mesures 2022-2027 (cette motion figure en annexe du présent recueil des délibérations).

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 22 octobre 2020

Délibération n° 2020 - 06

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 DECEMBRE 2019

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire),
- vu le règlement intérieur modifié du comité de bassin adopté par délibération n° 2014-01 du 10 juillet 2014,

DÉCIDE :

Article unique

Le procès-verbal de la séance plénière du comité de bassin du 12 décembre 2019 est approuvé.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLOT

COMITÉ DE BASSIN
Séance plénière du 22 octobre 2020

Délibération n° 2020 - 07

**PORTANT ADOPTION DU PROJET DE SDAGE
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE
ET DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire),

Considérant :

- *l'état des lieux approuvé par délibération n° 2019-27 du 12 décembre 2019 et arrêté par le préfet coordonnateur de bassin en date du 20 décembre 2019 ;*
- *le bilan intermédiaire du programme de mesures 2016-2021 dont il a pris acte par délibération n° 2018-19 du 28 novembre 2018 ;*
- *les questions importantes telles qu'il en a approuvé la rédaction tenant compte des remarques issues de la consultation du public et des assemblées et qu'il a adoptées par délibération n° 2019-18 du 2 juillet 2019 ;*
- *les orientations qu'il s'est données pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures par délibération n° 2018-20 du 28 novembre 2018 et qu'il a déclinées en axes de travail par délibération n° 2019-06 du 25 avril 2019 ;*
- *les modalités et le programme de travail qu'il a fixés à ses commissions, pour permettre aux membres de proposer des amendements et des rédactions alternatives par délibération n° 2018-05 du 26 avril 2018 ;*
- *le projet de programme de mesures du bassin Loire-Bretagne, élaboré par Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, contribuant à la réalisation des objectifs et des dispositions du Sdage.*

DÉCIDE :

Article 1

D'adopter le projet de Sdage et ses documents d'accompagnement (version octobre 2020) ainsi que le rapport d'évaluation environnementale s'y rapportant.

Article 2

De donner un avis favorable au projet de programme de mesures du bassin Loire-Bretagne (version octobre 2020) intégrant en annexe le plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique, élaboré par Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, dans la perspective de sa mise en consultation du public et de la consultation des assemblées.

Article 3

De mandater le président du comité de bassin pour soumettre le projet de Sdage et le rapport d'évaluation environnementale à l'avis de l'autorité environnementale compétente.

Article 4

Après avis de l'autorité environnementale, de mettre le projet de Sdage à la consultation du public et à la consultation des assemblées.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLOT



COMITÉ DE BASSIN
Séance plénière du 22 octobre 2020

MOTION PROPOSÉE PAR LE PRÉSIDENT DU COMITE DE BASSIN

À L'OCCASION DU VOTE DE LA MISE EN CONSULTATION DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES 2022-2027, LE COMITÉ DE BASSIN SOULIGNE :

- l'importance du changement climatique à l'œuvre dans l'ensemble des territoires du bassin, et de façon plus exacerbée sur certains territoire en tension. Sur ces territoires, le comité de bassin encourage les Commissions locales de l'eau à engager une analyse HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) et veillera que l'agence de l'eau en assure prioritairement le financement ;
- la place prépondérante dans ce cycle de gestion de démarches territoriales hydrographiquement cohérentes, notamment à l'échelle des Sage. Sur ces territoires, le comité de bassin propose de prendre en compte les engagements régionaux contractualisés, lorsqu'ils viennent renforcer les exigences du plan de gestion, à l'instar des chartes de territoire sur les baies algues vertes en Bretagne ;
- le besoin de fortement mobiliser le collège des collectivités territoriales. Au-delà des actions conduites par les usagers professionnels et non professionnels, en complément des actions assurées par les services de l'État, le comité de bassin souligne la responsabilité des collectivités territoriales dans la mise en œuvre au quotidien des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- l'importance d'un partage équitable des efforts sur l'ensemble du bassin. La qualité des eaux, la disponibilité de la ressource sur l'ensemble du bassin est fortement déterminée par le maintien de milieux aquatiques fonctionnels et d'une eau de bonne qualité sur l'amont du bassin. Mais les territoires amont ne peuvent assurer et porter seuls les efforts à réaliser. La solidarité amont-aval doit s'inscrire dans une répartition équitable de la ressource et des efforts de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLLOT

COMITÉ DE BASSIN
SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du jeudi 22 octobre 2020

(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne et visio)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
V	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO	Mme HERILIER Marie-Jeanne
A	M. BAUDOT Christian		
A	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BERGER Jean-Pierre		
V	M. BERTHUIT Etienne	EN VISIO	M. DURAND Dominique
V	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS DEBAT	EN VISIO	
V	M. BESSONNET Hervé	EN VISIO	
A	M. BITEAU Benoît		
V	M. BLACHON Eric	EN VISIO	
V	M. BLAISE Dominique	EN VISIO	M. HANGARD Gregory
V	M. BOCK François	EN VISIO	
V	M. BODENES Jean-Michel	EN VISIO	M. DHUY Dominique

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BOIGARD Fabrice		
A	M. BOILEAU Fabien		
A	M. BOISNEAU Jean-Paul		
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
V	M. BONNEFOUS Nicolas	EN VISIO	
A	M. BONNET Maurice		
V	Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Laure LETESSIER	EN VISIO	M. SELLIER Guillaume M. MARTIN Didier
A	M. BOTHOREL Eric		
V	M. BOUJLILAT Hicham	EN VISIO	
V	M. BROSSIER Jean-Claude	EN VISIO	
P	M. BRULÉ Hervé	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre
V	Mme BRUNY Régine	EN VISIO	
V	Mme BUCCIO Fabienne R. par M. Guillaume DELATTRE	EN VISIO	Mme HATSCH Valérie Mme MEDARD Alice-Anne
A	M. BUIN Pierre		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette M. BOTHOREL Eric
V	M. CAUDAL Claude	EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. CHARPENTIER Arnaud	EN VISIO	
V	M. CHARRETIER Nicolas	EN VISIO	
V	M. CHATEIGNER Pascal	EN VISIO	
P	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. GARCIA Pierre
A	M. CHITO Christian		
V	M. CHOLLET Fabrice	EN VISIO	
V	M. CLIVIO Thomas	EN VISIO	
A	M. COISNE Henri		
V	M. COLLETER Jean-Yves	EN VISIO	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
V	M. COZIC Thierry	EN VISIO	
P	M. DALLES Bruno	SIGNÉ	
V	M. DE BOYSSON Xavier	EN VISIO	
A	M. DE DREUZY Philippe		
V	M. DE LESPINAY Josselin	EN VISIO	
A	M. DEMOIS Jean-Louis		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par M. Luc RENOÜ	EN VISIO	<i>M. MAILHOS Pascal M. SUDRY Fabien</i>
A	M. DHUY Dominique		
V	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	<i>M. GRANDIERE Jérémy M. MARTIN Lionel</i>
A	M. DOUCET Claude		
A	M. DREVET Vincent		
A	M. DUCEPT Philippe		
A	M. DUCOS Yves		
A	M. DUPUY Paul-Henry		
A	M. DURAND Dominique		
V	M. DURAND Emmanuel	EN VISIO	
V	M. FAUCONNIER Jean-Michel	EN VISIO	<i>M. PATURAT Jacques</i>
A	M. FERRAND Emmanuel		
V	M. FOURNIER Jérôme R. par M. Dieudonné DONDASSÉ	EN VISIO	
V	M. FRECHET Daniel	EN VISIO	
V	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. GANGNERON Etienne	EN VISIO	
A	M. GARCIA Pierre		
V	M. GAULANDEAU Claude	EN VISIO	
V	M. GERAULT Laurent	EN VISIO	M. MICHEL Louis
V	Mme GIBAUD Catherine	EN VISIO	M. DUPUY Paul-Henry
A	M. GIBON François		
V	M. GILBERT André	EN VISIO	
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. SOUBOUROU Christian M. GIBON François
A	M. GRANDIERE Jérémy		
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	
V	M. GUINOT Pierre	EN VISIO	
V	M. GUYON Didier	EN VISIO	
V	M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	EN VISIO	M. BAUDOT Christian M. MULLIEZ Stéphane
A	M. HANGARD Gregory		
A	Mme HATSCH Valérie		
A	Mme HERILIER Marie-Jeanne		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. HERVE Marc		
V	M. HERVOCHON Freddy	EN VISIO	
V	M. HUET Gilles	EN VISIO	
A	Mme JODAR Christiane		
A	M. JOMIER Ludovic		
V	Mme KERBORIOU Edwige	EN VISIO	<i>M. MENIER Jean-René</i>
A	Mme KIRRY Michèle		
A	M. LE BESQ Rémi		
P	M. LE BRAZIDEC Raymond	SIGNÉ	<i>M. SAUVADE Bernard</i>
V	Mme LE FAOU Lénaïck	EN VISIO	
V	M. LE GAL Philippe	EN VISIO	
A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		
V	M. LE GOFF Roger	EN VISIO	
V	M. LE MAIGNAN Gilbert	EN VISIO	
V	Mme LE QUER Marie-Christine	EN VISIO	
A	M. LEBAS Olivier		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. LECHAUVE Michel	EN VISIO	
A	M. LEDEUX Jean-Louis		
V	M. LEGRET Denis	EN VISIO	M. MOELO Jean-Yves
V	M. LEIBREICH Johann R. par M. Jean-Eudes Du PEUTY	EN VISIO	
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
V	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	EN VISIO	
V	M. LOSTANLEN Georges	EN VISIO	M. HERVE Marc
A	Mme LOUBIERE Delphine		
V	M. LUCAUD Laurent	EN VISIO	
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARCELLOT René		
A	M. MARTIN Didier		
A	M. MARTIN Lionel		
V	M. MARY Jean-François	EN VISIO	
V	Mme MATHYS Nicole	EN VISIO	
V	Mme MAUSSION Patricia	EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme MEDARD Alice-Anne		
A	M. MENIER Jean-René		
V	M. MERY Yoann	EN VISIO	<i>Mme LOUBIERE Delphine M. DREVET Vincent</i>
V	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	EN VISIO	
A	M. MICHEL Louis		
V	M. MILLIERAS Christophe	EN VISIO	
V	Mme MOATAR Florentina	EN VISIO	
A	M. MOELO Jean-Yves		
A	M. MULLIEZ Stéphane		
V	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	EN VISIO	<i>Mme KIRRY Michèle M. LEBAS Olivier</i>
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	
A	M. PATURAT Jacques		
A	M. PELICOT Joël		
V	M. PELLERIN François-Marie	EN VISIO	
A	M. PENAUD Jean		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. PERROCHON Serge		
V	M. PIERSON Jean-Paul	EN VISIO	
V	M. PIRIOU Jean-Yves	EN VISIO	
V	M. POINTEREAU Rémy	EN VISIO	
P	M. POUESSEL Pierre	SIGNÉ	
A	M. PUYRAZAT Michel		
A	M. QUENOT Gérard		
V	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par M. Samuel SEMPE	EN VISIO	<i>Mme VINCE Agnès M. DUCOS Yves</i>
V	Mme RIVET Michelle	EN VISIO	
A	M. ROBERT Alain		
V	Mme ROCHER Isabelle	EN VISIO	
A	M. ROLLAND Benoît		
V	Mme ROUFFET PINON Andrée	EN VISIO	
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	
V	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	<i>Mme JODAR Christiane M. FERRAND Emmanuel</i>
V	M. SAQUET Christian	EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. SAUVADE Bernard		
V	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	EN VISIO	<i>M. DUCEPT Philippe</i>
A	M. SELLIER Guillaume		
V	M. SERVANT Luc	EN VISIO	
A	M. SOUBOUROU Christian		
V	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	EN VISIO	
V	M. STOUMBOFF Michel R. par M. Jean-Michel PREAU	EN VISIO	
A	M. SUDRY Fabien		
V	Mme TAHERI Françoise R. par M. Fabien COQUEREAU	EN VISIO	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. THOMAZO Roger		
V	M. TOULHOAT Pierre R. par M. Alain SAADA	EN VISIO	
A	M. TOURON Eric		
V	M. TRETOUT Olivier R. par Mme Lucie TRULLA	EN VISIO	<i>M. PUYRAZAT Michel M. VINCENT Patrick</i>
A	M. VALLEE Mickaël		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. VENDROT Michel	EN VISIO	
V	M. VERRIER Christophe	EN VISIO	M. COISNE Henri M. VIGIER André
A	M. VIGIER André		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
V	M. VOISIN Jean-Bernard	EN VISIO	M. BUIN Pierre
V	Mme YVARD Séverine	EN VISIO	

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	139

Présents : 98
Dont représentés : 16
Pouvoirs donnés : 41
Absents : 92

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	Mme AUBERT Marie-Hélène	EN VISIO
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	Mme MONNIER Véronique	EN VISIO
A	M. RAYMOND François	